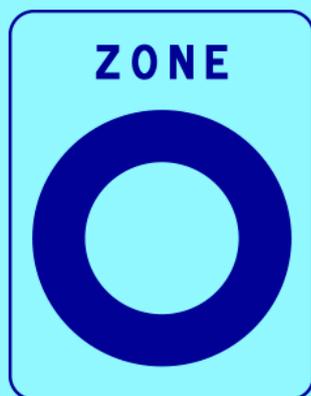


Annonces du gouvernement sur les ZFE lors du comité ministériel qualité de l'air en ville

27 MARS 2024



OUI



**AUX
DÉPLACEMENTS
PLUS ACTIFS !**

Le 19 mars 2024, lors d'un rassemblement ministériel dédié à la qualité de l'air en ville, le gouvernement a annoncé de nombreuses mesures destinées à renforcer les progrès accomplis dans la lutte contre la pollution de l'air. Ces actions incluent l'allocation de fonds supplémentaires, la mise en place d'un planning pour les ZFE, l'extension des primes au rétrofit, le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation, le développement du portail « Mieux respirer en ville », et la fourniture de ressources pour la création des ZFE, marquant ainsi le choix de la stratégie du comité ministériel pour les territoires.

À cette occasion, le comité a fait part de l'avancement des villes comme Marseille, Rouen, et Strasbourg, qui ont réussi à réduire de manière significative le dépassement des normes de qualité de l'air.

De plus, une nouvelle vague de financement devrait être initiée via le fonds vert en 2024, et la campagne de sensibilisation nationale « Changeons d'air, changeons de mobilités » sera relancée à l'automne 2024. Celle-ci vise à informer le public sur l'impact de leurs déplacements sur la qualité de l'air et à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs.

Par ailleurs, une extension des primes au rétrofit pour les anciens véhicules et la redistribution des amendes des contrôles automatisés aux collectivités, accompagnée de la mise à disposition de ressources pour la conception des ZFE, seront mises en place en 2024.

Par ailleurs, dès 2024, les initiatives comprendront l'augmentation des primes destinées à la conversion des véhicules anciens ainsi que le réacheminement des recettes provenant des amendes issues de la surveillance automatisée vers les collectivités. Ces mesures seront accompagnées par la fourniture de ressources nécessaires à l'élaboration des Zones à Faibles Émissions (ZFE).

L'engagement du comité dans ces actions prend toute son importance face à l'estimation de Santé publique France, qui compte 47 000 décès prématurés par an liés à la pollution atmosphérique.

[Consulter le dossier de presse relatif au « Comité ministériel qualité de l'air en ville »](#)